



District 1640.

Club de Rouen-Bruyères,

Mardi 9 novembre 2010

Le rapport à la mort caractérise époque et civilisation.

Jacqueline a voulu nous montrer comment les rites funéraires et nos cimetières avaient 'bougé' au fil des siècles et jalonner ce parcours de 3 décisions essentielles, finalement très récentes : 1776, 1804, 1888, qui aujourd'hui régissent respectivement le cimetière, le tombeau et le sort du corps.

- ✚ C'est le christianisme qui en ciblant l'âme, a rejeté le corps (« tu redeviendras poussière.. ») et a bouleversé les modes antiques où on visait à le conserver dans son intégrité, du moins pour les souverains et personnages illustres.

Pendant longtemps, le corps du défunt sera mis en « pleine terre » à ceci près que pour faciliter la résurrection, il faut être le plus proche possible d'un lieu consacré à **Dieu**.

- Au fil des générations, la gestion des os devient difficile et il faut aménager des ossuaires pour les défunts plus anciens. **Rouen** médiéval, avec 38 églises paroissiales bordées de tombes sur un territoire urbain restreint, en fut un bon exemple.

Dès le IV^{ème} siècle cependant, les personnages importants sont inhumés dans des tombeaux et placés dans les églises sous des dalles.

Au fil des siècles, quel que soit le défunt (et sauf périodes d'épidémies), un crieur annonce dans la paroisse le deuil et le jour de l'inhumation, toute la paroisse est invitée à suivre le cortège.

En **Normandie**, le Duc **Richard 1^{er}** (qui était dévot) codifie les veillées funèbres : avec l'eau bénite, on place 7 cierges autour du défunt, puis on récite 7 pater et 7 ave. Les riches doivent faire 7 aumônes.

Chez les gens ordinaires, la veillée est limitée à 2 ou 3 jours pour raison sanitaire ; le cercueil est transporté à bras dans un cercueil loué et donc restitué après mise en terre. Ce n'est qu'à partir du XIII^{ème} siècle, que l'on place le corps dans un linceul.

Les riches, au contraire, sont inhumés dans un cercueil et parés de leurs plus beaux atours. Chez les seigneurs qui meurent loin de leur paroisse (croisade), le corps est quelquefois éviscéré pour un long transport.

A partir du XIII^{ème} siècle, on représente les grands personnages par une statue à leur image, placée à plat sur leur tombeau : le gisant.

Et au siècle suivant, *le Roi Charles V* fait même préparer son tombeau de son vivant et mouler son visage. Mais on peut aussi représenter le mort 'transi' c'est-à-dire trépassé, en phase de putréfaction ou priant.

Les ornements disparaîtront à partir **d'Henri IV**.

Au XV^{ème}, apparaissent sur les tombeaux, les danses macabres. C'est une façon de tourner en dérision les 'vanités' : 'memento mori', « souviens-toi que tu vas mourir » est-il écrit au *Cimetière des Innocents* à Paris : que tu sois ou non un grand personnage, tu ne seras plus qu'un squelette.

Au XVII^{ème}, avec **Bossuet**, les oraisons funèbres (fréquentes chez les grecs, les latins ou les juifs mais rares ou inaudibles jusqu' 'alors chez les chrétiens) deviennent des morceaux d'éloquence, presque un genre littéraire.

- Au XVIII^{ème}, on n'en peut plus : les morts sont trop présents : odeurs nauséabondes autour des églises, infiltrations dans les nappes phréatiques, stérilisation du foncier ... **Louis XVI** ordonne en **1776** le transfert des cimetières aux 4 points cardinaux des villes.

Vient la Révolution : on se jette sur les tombeaux pour récupérer le mobilier funéraire et le plomb.

Et voilà **Napoléon 1^{er} imperator** : à partir de 1804, tout le monde aura le droit à une sépulture durable.

Les cimetières deviennent des havres de paix (littérature romantique) ; si on était riche, on y vient en corbillard et on ceint sa maison de tentures noires. Sur la tombe, on dispose des fleurs sauvages ou des couronnes en céramique ; les chrysanthèmes font leur apparition en 1826 et se généralisent sous le 2nd Empire.

Riche ou pauvre, il faut porter le deuil : 2 ans pour l'épouse, 1 an pour l'époux. Et après le deuil, le demi-deuil.

Les défunts sont honorés *le Jour des Rameaux* (car on y célèbre la *Passion du Christ*) et le 2 Novembre, depuis que **Saint Odilon**, *Abbé de Cluny*, a demandé en 988 à tous ses monastères de célébrer ce jour-là, un office 'à la mémoire de tous ceux qui reposent dans le **Christ**. »

C'est la **III^{ème} République**, qui proclame la liberté funéraire fin 1887. Dès l'année suivante, la 1^{ère} crémation se fait en **France**. **L'Eglise Catholique** ne l'admettra qu'en 1963, à la condition qu'il y ait d'abord une cérémonie religieuse autour du corps.

- Pour terminer sa brillante évocation, nouveau témoignage de son érudition, **Jacqueline** s'est exprimée sur la mort par ces vers de **Victor Hugo** :

« Je dis que le tombeau qui sur les morts se ferme
Ouvre le firmament
Et ce qu'ici bas nous prenons pour le terme
Est le commencement. »

En travail pratique, elle nous propose 2 visites :

- Les Monuments funéraires de la **Cathédrale de Rouen**.
- Le **Cimetière Monumental de Rouen**, 'superbe en automne.'

Et une révision autour de **l'Aître St Maclou**.

Le Bulletinier